

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES							
		h1	habitation unifamiliale	■				
	p1	communautaire récréatif		■				
	u1	utilité publique légère		■				
	LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	0			
		Nombre de logements	max.	1	0			
	STRUCTURE / BÂT	Isolée		■				
		Jumelée						
		Contiguë						
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--			
		Largeur minimum	(m)	7	--			
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--			

TERRAIN							
	Superficie minimum	(m ²)	800	--			
	Largeur minimum	(m)	25	--			
	Profondeur minimum	(m)	30	--			

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION							
MARGES	Avant minimum	(m)	10	--			
	Avant maximum	(m)	--	--			
	Latérale minimum	(m)	5	--			
	Total des deux latérales minimum	(m)	10	--			
	Arrière minimum	(m)	9	--			
	Espace naturel	(%)	60	--			
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,12	--			
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--			
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--			

DISPOSITIONS SPÉCIALES							
	(1)						
	(2)						
	(3)						

ZONE: **Ha 618**
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement
- (2) PIIA 003 - Quai
- (3) PIIA 017 - Construction et aménagement le long de l'Autoroute 15

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2011-12-15	2011-U56-2	

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
 ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
 MISE À JOUR: **mars 2012**